

Cycle 2015-2016 : L'Évangile de Jean

Lecture du mercredi 18 mai 2016 à 20h
Évangile de Jean : 5, 19-47

Jean 5 : une conception christologique révolutionnaire

Après les miracles, dont celui de Bethsaida, Jésus explique d'où lui vient son autorité eschatologique. Avec cette deuxième partie du chapitre 5 de l'Évangile de Jean, nous changeons donc de perspective, pour entrer de plain-pied dans le domaine christologique, que les chapitres précédents n'ont fait qu'évoquer. Au verset 18, les autorités juives reprochaient à Jésus de se faire l'égal de Dieu-Père, c'est-à-dire de porter atteinte à la souveraineté de Dieu. Les versets 19-47 sont la réponse à ce reproche : du point de vue johannique, le Fils n'est l'égal du Père que dans la mesure où il est le Fils en tant que révélateur, c'est-à-dire *événement* de la révélation : Jésus se fait l'égal du Père en tant qu'il le manifeste parmi les êtres humains. Cette autorité eschatologique, affirmée par le Jésus johannique, ouvre une crise, car les autorités religieuses discernent dans cette revendication un blasphème¹. Ce conflit d'interprétation génère deux conséquences. Tout d'abord la prétention de Jésus à être dans une relation exclusive avec son Père va le mener à la Croix. Ensuite, la reconnaissance par les communautés johanniques de l'identité unique du Fils va entraîner la rupture avec la synagogue. Deux monothéismes se tiennent désormais face à face :

- Celui de la synagogue qui défend l'unicité et la transcendance de Dieu, dans un monothéisme exclusif, défini et promu par le prophète Isaïe (Esaïe dans les Bibles protestantes) qui va perdurer jusqu'à nos jours dans le judaïsme puis dans l'islam
- Celui de Jésus, qui tout en adhérant au monothéisme juif prétend être le révélateur exclusif de Dieu. Le monothéisme chrétien, en mettant sur le même plan Dieu, le Fils et l'Esprit (le Paraclet laissé par Jésus à ses apôtres), établit le concept de la Trinité, inacceptable pour les tenants du Dieu unique : « YHWH Erad », en hébreu, dans le *Shema Israël* (Dt 6,4) ou, six siècles plus tard, « Il n'est qu'un seul Dieu et Mahomet est son prophète », dans la première Sourate du Coran.

Cette nouvelle conception du monothéisme, qui s'appuie aussi sur la double nature (*ousia*, en grec) de Jésus, homme et Dieu, sur l'Incarnation qui institue la venue de Dieu dans le monde par l'existence terrestre de Jésus, est une véritable révolution au sein du judaïsme du premier siècle. Elle repose en particulier sur le verset de Jean 1,14 :

« Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire, cette gloire que, Fils unique plein de grâce et de vérité, il tient du Père. »

Cette conception du Verbe qui s'incarne, de la Parole qui habite le monde trouve pourtant son origine dans le judaïsme : il faut souligner que le verbe *Davar* en hébreu a bien le sens d'une parole qui agit dans le monde, d'une parole-événement, comme l'on souligné

¹ Selon Lévitique 24,15-16, le blasphème est puni de mort par lapidation

plusieurs théologiens, comme Gerhard Ebeling et Eberhart Jüngel. Mais ce qui est absolument nouveau ici, révélé de manière radicale et lumineuse par l'Évangile de Jean, c'est le fait que cette parole de Dieu s'incarne dans et par un être humain, qui est Jésus, et que selon l'Évangéliste, cet homme est Fils de Dieu. Et le chapitre 5 est tout entier consacré à définir et à expliquer la relation existant entre le Dieu-Père et Jésus-Fils. En particulier, l'Évangéliste fait une nouvelle fois appel à la personne de Jean-Baptiste pour affirmer l'autorité de Jésus comme fils de Dieu.

Voici ce qu'en dit Saint Augustin dans son homélie « Tractatus II, 8-9 :
« C'est d'un homme que Dieu recherche le témoignage, c'est un homme que Dieu prend pour témoin ; oui Dieu a pour témoin un homme, mais c'est à cause de l'homme. Nous sommes tellement faibles : nous cherchons le Jour au moyen d'une lampe, puisque Jean a été appelé de ce nom par le Seigneur : 'Il était une lampe ardente et brillante, et vous avez voulu un moment vous réjouir de sa lumière, mais moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean' (Jn 5,35-36) ²».

En effet, les Juifs se sont certes réjouis à l'écoute de Jean-Baptiste, mais leur enthousiasme a été éphémère (cf l'expression « pour un moment »). Ils se sont rapidement détournés de lui. La métaphore de la lampe souligne le rôle subsidiaire de Jean-Baptiste. En effet la lampe diffuse la lumière après avoir été allumée par une main extérieure, elle n'est pas la lumière elle-même.

Nous porterons attention lors de notre lecture aux arguments utilisés ici par Saint Augustin pour établir l'autorité de Jésus.

Les Écritures peuvent-elles porter témoignage de Jésus ?

Aux versets 39-40, Jésus a cette formulation surprenante : « Vous scrutez les Écritures parce que vous pensez acquérir par elles la vie éternelle : ce sont elles qui rendent témoignage à mon sujet. Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie éternelle ». Par « les Écritures », il faut entendre ici la Torah. Elle est de la part des interlocuteurs du Jésus johannique l'objet d'une étude intensive. La justification de cette lecture exigeante tient dans le rôle capital que lui attribuent les autorités juives : les Écritures seraient porteuses de la vie éternelle. Mais pour Jésus, les Écritures ne rendent témoignage à rien d'autre qu'à lui, le Christ, elles n'ont plus de vérité en elles-mêmes, mais elles acquièrent cette vérité en tant qu'elles renvoient au Christ. C'est donc à une réinterprétation radicale de la Bible juive à laquelle Jésus appelle tous les juifs. Car nous ne devons jamais oublier que Jésus est un juif qui s'adresse à d'autres juifs au sujet de ce qu'ils ont de plus sacré : les cinq Livres de la Torah. Ce caractère sacré de la Torah va encore s'accroître avec la destruction du Temple en 70, puisque le symbole central de la religion juive en exil va devenir non plus le Temple mais la Torah, qui est aussi un Temple que chaque juif peut transporter avec lui dans la Diaspora.

On comprend mieux alors pourquoi la séparation entre juifs et chrétiens, pour cette raison et aussi pour d'autres que nous ne pouvons aborder ici, et qui sont liées à l'évangélisation des nations par Paul et ses compagnons, pourquoi cette séparation devient dès lors inéluctable. La Torah renvoyant non plus à l'observance de la loi, mais à la reconnaissance que Jésus est Fils de Dieu, et que le salut ne peut venir que par lui, et non par le respect de commandements et de prescriptions multiples, voilà la pierre d'achoppement, la pomme de discorde. Même si une autre parole de Jésus peut venir atténuer cette séparation : « Je ne suis pas venu pour abolir la loi, mais pour l'accomplir ».

² Saint-Augustin, *Homélie sur l'Évangile de saint Jean*, Études Augustiniennes, Paris, 1993, p.191

Bien plus, nous allons rencontrer plus loin dans l'Évangile de Jean le seul véritable commandement énoncé par Jésus : « aimez-vous les uns les autres ». La loi de l'amour (*Agapé*) vient donc supplanter la loi prescriptive trop humaine. Et c'est donc toute la dialectique loi divine / loi humaine qui est se déploie ici. Et elle se déploie dans une logique bien précise, qui est la relation Père / Fils, au sein du Divin. Nous aurons donc à nous arrêter aussi sur ces deux termes utilisés ici d'une manière souvent paradoxale et provocatrice, et qui convoquent une autre dimension propre à l'Évangile de Jean qui est la *Vie*. Ce terme a pour Jean plusieurs sens, d'où la nécessité de l'interpréter, dans une démarche herméneutique qui ne néglige aucune piste : que veut dire par exemple au verset 26 : « car le Père possède la Vie en lui-même... » ? Il est bien évident que nous devons utiliser ici une majuscule pour parler de la Vie de Dieu.

Et d'ailleurs, si nous pouvons parler de la vie de Jésus, puisque le Jésus historique a existé, d'autant plus que Jésus lui-même utilise plusieurs fois l'expression « Je suis la vie », est-ce que cela a un sens de parler de la Vie de Dieu, et si oui, quel sens donnons-nous à cette expression, peut-être trop humaine ? (mais nous n'avons que la parole humaine à notre disposition).

Je vous propose de réfléchir à cette question et de venir chacune et chacun avec votre propre interprétation.

Je vous propose aussi de réfléchir à une autre question, évoquée dans le texte ci-dessus : selon vous, est-ce que le judaïsme se réduit à une religion de la Loi, c'est-à-dire à une religion prescriptive ? Que la réponse soit oui ou non, pouvez-vous citer deux ou trois textes de l'Ancien Testament pour argumenter votre point de vue ?

Jean-Yves Rémond
Mai 2016